



## Assemblée générale

Distr. générale  
21 août 2000  
Français  
Original: anglais

---

### **Cinquante-cinquième session**

Points 9, 10, 11, 20, 37, 39, 61, 62, 74, 94, 96,  
101, 102 et 116 de l'ordre du jour provisoire\*

### **Débat général**

#### **Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation**

#### **Rapport du Conseil de sécurité**

#### **Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale**

#### **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à ce sujet**

#### **Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies**

#### **Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions**

#### **Renforcement du système des Nations Unies**

#### **Désarmement général et complet**

#### **Questions de politique macroéconomique**

#### **Développement durable et coopération économique internationale**

#### **Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)**

#### **Mondialisation et interdépendance**

#### **Questions relatives aux droits de l'homme**

---

\* A/55/150.

**Lettre datée du 17 août 2000, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Mongolie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le mémorandum du Gouvernement mongol sur le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la défense des intérêts des petits États en matière de sécurité (voir annexe).

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte du mémorandum comme document du Sommet du millénaire et de l'Assemblée du millénaire au titre des points 9, 10, 11, 20, 37, 39, 61, 62, 74, 94, 96, 101, 102 et 116 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Mongolie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Jargalsaikhan **Enkhsaikhan**

**Annexe à la lettre datée du 17 août 2000,  
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Mémoire du Gouvernement mongol sur le renforcement  
du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la défense  
des intérêts des petits États en matière de sécurité**

Le Sommet du millénaire réunissant les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Organisation des Nations Unies et l'Assemblée du millénaire offrent à la communauté internationale une occasion idéale de faire le point de l'histoire et de l'expérience communes de la gestion des affaires mondiales depuis la création de l'Organisation il y a 55 ans. L'ONU a survécu à la guerre froide et s'est engagée sur la voie de la réforme et de la rénovation. Il est généralement admis que malgré ses échecs et ses insuffisances dans certains domaines, cette organisation mondiale a montré qu'elle était utile et importante.

Au cours du nouveau siècle qui sera essentiellement caractérisé par une mondialisation et une interdépendance croissantes, l'ONU et les autres organisations internationales sont appelées à jouer un plus grand rôle qui exigera qu'elles fassent preuve de plus d'efficacité et qu'elles se dotent de meilleurs moyens pour relever les défis actuels et futurs.

Pour un petit État comme la Mongolie, l'ONU revêt une importance particulière pour ce qui est de défendre ses intérêts, faire entendre sa voix sur la scène mondiale et promouvoir son développement. Par conséquent, la Mongolie est très favorable au renforcement du rôle de l'ONU et de sa crédibilité ainsi qu'à la démocratisation de ses activités.

Le présent mémoire précise les vues du Gouvernement mongol sur le rôle de l'ONU au XXI<sup>e</sup> siècle, en particulier pour ce qui est de défendre les intérêts des petits États en matière de sécurité.

La mondialisation étant un élément déterminant du nouveau millénaire, les petits États, à l'instar des autres pays, mesurent sérieusement les conséquences qu'elle pourrait avoir pour leur survie et leur sécurité. Comme il est indiqué à juste titre dans la Déclaration de Bangkok adoptée à la dixième session de la CNUCED, la mondialisation peut être une force puissante et dynamique de croissance et de développement. « Si elle est bien maîtrisée, elle permettra de jeter les bases d'une croissance durable et équitable à l'échelle internationale. » Cependant, de nombreux pays du monde, en particulier les petits pays en développement, ne sont toujours pas en mesure de tirer parti, sur un pied d'égalité, des avantages de la mondialisation. La communauté internationale se doit donc de créer un cadre propice leur permettant de tirer parti de ces avantages. Cela suppose notamment que la mondialisation ne soit pas seulement régie par les règles du marché. L'ONU et les autres organisations internationales devraient jouer un rôle accru dans la gestion de ce processus.

En cette période d'enjeux et de possibilités, les petits États estiment de plus en plus que leur sécurité est fonction de leur participation à l'intégration régionale et internationale. Les défis les plus importants que doivent donc relever les pays en développement consistent à assurer leur intégration et leur participation équitable au système commercial multilatéral et à obtenir de meilleurs débouchés pour leurs ex-

portations. La Mongolie continue de croire que les organismes des Nations Unies peuvent faire davantage pour aider les pays en développement à assurer leur intégration aux niveaux régional et international.

La Mongolie note avec regret la réduction de l'aide au développement fournie par les pays donateurs car celle-ci est un facteur déterminant dans la réalisation de leurs objectifs de développement et de leurs autres intérêts nationaux. L'aide publique au développement, considérée comme l'expression la plus directe de la solidarité internationale pour le développement, demeure essentielle pour leur stabilité et pour leur développement durable. À cet égard, la Mongolie attache une grande importance à la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur le financement du développement qui se tiendra en 2001.

En outre, le fardeau de la dette extérieure continue d'entraver sérieusement les efforts entrepris par les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, pour assurer le progrès social et économique. La Mongolie est d'avis que la solution à cette question passe par un allègement rapide, plus poussé et plus élargi de la dette. Dans ce contexte, la Mongolie souligne qu'il importe de mettre en oeuvre les propositions faites par le G-8 à ses sommets de Cologne et d'Okinawa.

Pour que tous les pays tirent parti des avantages de la mondialisation et du développement, il importe que ceux qui sont désavantagés de par leur situation géographique et qui font face à des difficultés particulières et à de graves obstacles à leurs efforts de développement bénéficient d'un traitement préférentiel et d'un appui. Comme on le sait, le coût excessif des transports est un problème commun à la plupart des pays en développement, en particulier aux PMA, aux États insulaires et aux pays sans littoral. D'une manière générale, la part du fret dans la valeur des importations est deux fois plus élevée dans les pays en développement (8,1 %) que dans les pays développés (4,1 %); dans les PMA insulaires et sans littoral, le fret représente entre 12 % et 40 % de la valeur des importations. Pour de nombreux pays en développement, le coût élevé des transports est le principal obstacle à l'accès au marché international.

Compte tenu du sous-développement, de la pauvreté, des inégalités sociales, de l'instabilité et de l'insécurité que connaissent nombre de pays en développement, le Gouvernement mongol estime que l'un des principaux défis que doit relever la communauté internationale aujourd'hui est la création de conditions propices à lutter contre le fléau de la pauvreté qui touche un grand nombre de pays et à favoriser le développement durable. À cet égard, il souligne à quel point il importe d'appliquer scrupuleusement et dans les meilleurs délais les décisions et recommandations des grandes conférences tenues sous l'égide de l'ONU, en particulier la Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme et le Sommet mondial de Copenhague pour le développement social et sa réunion de suivi.

Les objectifs de développement et de prospérité ne pourront être réalisés que par la coopération et l'instauration de partenariats entre les pays et au sein de chaque société. On ne saurait insister sur les possibilités offertes par de tels partenariats dans le contexte de la mondialisation et à une époque d'interdépendance croissante.

L'accès au savoir et à l'information est également un facteur important pour renforcer la sécurité des petits États et leur permettre de tirer parti des perspectives de développement. Il importe donc au plus haut point que tous les pays en développement aient le même accès à l'information et aux technologies de l'information et

que l'Organisation des Nations Unies appuie leurs efforts visant à acquérir de l'expérience et des technologies à des conditions préférentielles. Le Gouvernement mongol pense que la diffusion des données d'expérience et des technologies de l'information devrait devenir l'une des priorités de notre action et de nos activités de coopération avec l'ensemble du système des Nations Unies.

La dégradation des sols et l'appauvrissement des ressources hydriques, auxquels s'ajoutent le changement climatique et le réchauffement de la planète, portent atteinte à la stabilité et à la sécurité des petits États, compromettent notamment leur production agricole et représentent un bouleversement pour les établissements humains. Dans le cas de la Mongolie, les caprices de la météorologie ont eu des effets catastrophiques sur l'économie du pays et le bien-être de la population. La tempête de neige, appelée « Dzud », survenue durant l'hiver 1999-2000, a été l'une des catastrophes écologiques les plus graves : quelque 500 000 personnes, soit presque 20 % de la population, ont souffert de la perte de près de 3 millions de têtes de bétail. En quelques mois, nombre de familles d'agriculteurs relativement aisées sont devenues extrêmement pauvres après avoir perdu tout leur bétail. Le Gouvernement mongol est convaincu qu'étant donné la gravité croissante des catastrophes naturelles à l'échelle mondiale, il importe que la communauté internationale adopte une stratégie de vaste envergure qui comprendrait notamment les volets suivants : intervention d'urgence en cas de catastrophe, atténuation des effets des catastrophes et mesures préventives.

Le développement et le désarmement doivent demeurer des objectifs complémentaires. Cela est particulièrement vrai si l'on considère la notion de sécurité dans son acception la plus large, à savoir non seulement le fait de se protéger contre des menaces militaires extérieures, mais aussi contre des menaces non militaires ou d'autres émanant de conflits civils intérieurs et de la violence.

L'amélioration de la sécurité des petits États repose directement sur le règlement des questions les plus pressantes en matière de désarmement. À cet égard, le Gouvernement mongol réaffirme sa volonté de voir entrer en vigueur dès que possible le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il demeure favorable au renforcement du régime de non-prolifération et à la poursuite de l'application du TNP, au maintien et à la stricte application du Traité ABM ainsi qu'à la conclusion rapide d'un traité universel et vérifiable de non-prolifération des matières fissiles. Il se félicite des mesures positives prises aux niveaux unilatéral, bilatéral et multilatéral, comme la ratification par la Douma russe du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et du Traité START II et de la tenue de la Conférence de 2000 sur le TNP, au cours de laquelle les États parties sont parvenus à un consensus sur la nécessité de renouveler leurs efforts en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires.

La Mongolie se réjouit que les participants à la Conférence susmentionnée, tout en reconnaissant l'importance de créer des zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues pour favoriser le désarmement et la non-prolifération nucléaires, se soient félicités que la Mongolie déclare ne pas posséder l'arme nucléaire et aient pris note de l'adoption par le Parlement mongol d'une législation définissant le statut d'État exempt d'armes nucléaires en tant que mesure unilatérale visant à faire en sorte que son territoire soit exempt d'armes nucléaires.

La Mongolie s'associe pleinement aux préoccupations légitimes de la communauté mondiale en ce qui concerne la prolifération des petites armes et des armes lé-

gères dans le monde, en particulier dans les zones de conflit armé, étant donné leur effet déstabilisateur et leur rôle comme principal instrument de violence dans les conflits civils et cause des victimes civiles. À cet égard, la Mongolie se félicite de la tenue en 2001 d'une conférence internationale sur le trafic d'armes sous tous ses aspects, dont les préparatifs sont déjà entamés.

Le fait que les dépenses militaires totales mondiales aient augmenté de 2,1 % en termes réels en 1999 et s'élèvent à environ 780 milliards de dollars, soit 2,6 % du produit national brut mondial, montre combien il est nécessaire de réaliser des progrès concrets dans le domaine du désarmement.

La résolution 49/31 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la protection et la sécurité des petits États reconnaît que les petits États risquent d'être particulièrement vulnérables aux menaces extérieures et aux ingérences dans leurs affaires intérieures et souligne l'importance vitale du respect inconditionnel par tous les États de tous les principes de la Charte des Nations Unies, notamment des principes de l'égalité souveraine, de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays et du règlement pacifique des différends, ainsi que de leur application constante. À cet égard, il convient de souligner que la mondialisation et l'interdépendance ne devraient pas se faire au détriment de l'indépendance et de la souveraineté des petits États.

La démocratie, la promotion des droits de l'homme, ainsi que l'existence de gouvernements transparents et responsables, sont des éléments particulièrement importants de la sécurité et du développement. La Conférence internationale sur la sécurité des personnes, organisée par le Gouvernement mongol en coopération avec le PNUD et qui s'est tenue en mai 2000 à Oulan-Bator, a insisté sur le rôle d'une société civile informée et responsable comme pièce maîtresse au niveau national de la sécurité des personnes et du pays, soulignant que des citoyens autonomes et dynamiques ont les moyens d'améliorer leur bien-être personnel et de renforcer leur sécurité individuelle et, partant, la sécurité nationale.

Dans cette ère de mondialisation, l'Organisation des Nations Unies, de par ses objectifs, ses principes et sa composition universelle, est l'organe le mieux à même de garantir les intérêts des petits États. La Mongolie continue donc à plaider pour le renforcement de son rôle dans tous les domaines, y compris l'aide au développement. Le Gouvernement mongol estime que les nouvelles propositions figurant dans le Rapport du millénaire du Secrétaire général de l'ONU constituent une bonne base pour les mesures à prendre à cet égard. Il souscrit à l'importance accordée dans le rapport à la réforme du Conseil de sécurité, en raison de son rôle dans le nouvel environnement international de démocratisation et d'interdépendance.

La Mongolie, dont la réforme économique et la restructuration démocratique connaissent des résultats encourageants, considère que sa sécurité dans les décennies à venir est liée à sa participation active et équitable aux affaires régionales et internationales, en parallèle avec un renforcement de ses liens bilatéraux avec les pays de la région et au-delà, ainsi que dans le cadre de la coopération internationale pour le développement. Cette coopération a été essentielle pour surmonter les difficultés liées au passage à une économie de marché, à sa situation géographique désavantageuse et à de rudes conditions climatiques. Dans ce contexte, la Mongolie accorde une importance particulière à ses relations avec d'autres pays et à la coopération avec les Nations Unies et d'autres organisations internationales comme la CNUCED qui participe actuellement à la mise au point d'un cadre juridique sur le transport en

transit dans la sous-région de l'Asie du Nord-Est. La Mongolie estime que l'accord ne prendra pas seulement en compte les caractéristiques de la Mongolie, mais répondra également aux normes et aux attentes internationales.

La Mongolie, en tant que petit État, s'efforce de contribuer dans la limite de ses moyens au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Elle a déclaré son territoire zone exempte d'armes nucléaires en 1992. Aujourd'hui, la Mongolie s'emploie à renforcer sa sécurité internationale et son statut d'État exempt d'armes nucléaires à la lumière de la résolution 53/77 D de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée « Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie ». Elle considère qu'un statut clairement défini et reconnu sur le plan international constituerait la contribution concrète de la Mongolie à la stabilité et à la prévisibilité en Asie du Nord-Est, où les intérêts de quatre des grandes puissances mondiales se rencontrent.

Les éléments mentionnés plus haut font partie des difficultés que connaissent les petits États en ce qui concerne la sécurité, et mettent particulièrement l'accent sur la situation de la Mongolie dans les prochaines décennies du nouveau millénaire. Le Gouvernement mongol estime que le Sommet du millénaire et l'Assemblée du millénaire donneront une forte impulsion qui permettra de faire face aux défis actuels et de donner des orientations claires afin de les surmonter.

---